

Justificatif généré le 12/06/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 12/06/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/679303
N° d'annonce : 679303

LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE

Société d'Assurance Mutuelle à forme tontinière

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX

302 996 160 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Les membres de l'assemblée générale de LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE sont informés que l'assemblée générale ordinaire du mardi 6 juin 2023 n'a pu délibérer faute de quorum. En conséquence, les membres de l'assemblée générale sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire, sur seconde convocation, pour le :

Mercredi 28 juin 2023 à 14 h 30

Au siège social situé 313 Terrasses de l'Arche – 92000 Nanterre

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions réglementées visées par l'article R.322-57 du Code des assurances
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux contrats d'assurance des administrateurs et des dirigeants salariés ainsi que des personnes qui leur sont liées
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Aubonnet
- Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions figurant à cet ordre du jour.

Le Président

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeMV7ZyBT

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeMV7ZyBT>

